

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT MICHEL LE CLOUCQ

Révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Michel-le-Cloucq

Le Conseil municipal de Saint Michel le Cloucq par délibération en date du 11 avril 2017 a décidé d'engager la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

**L'enquête publique se déroulera en Mairie de Saint Michel le Cloucq
pour une durée de 33 jours consécutifs,
du 7 novembre 2019 à 13h30 jusqu'au 9 décembre 2019 à 17h30.**

À cet effet, Monsieur le Président du tribunal administratif de Nantes a désigné Mr Marc JACQUET en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant cette période, le dossier pourra être consulté en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels soit les lundi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h30, les mardi et jeudi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00.

Les informations complémentaires relatives à l'enquête publique peuvent être demandées à l'accueil de la mairie. Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la commune (www.saintmichellecloucq.fr).

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie de Saint Michel le Cloucq les :

- **Jeudi 7 novembre 2019 de 15h00 à 18h00;**
- **Mercredi 27 novembre de 9h00 à 12h00;**
- **Lundi 9 décembre de 14h30 à 17h30.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être :

- consignées dans le registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert en mairie, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur ;
- adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse postale suivante : Mairie Place de la Mairie 85200 SAINT MICHEL LE CLOUCQ ;
- envoyées à l'adresse électronique suivante : st-michel-le-cloucq.mairie@wanadoo.fr ;
- exprimées oralement au commissaire-enquêteur au cours des permanences susmentionnées.

Enfin, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire de la commune de Saint Michel le Cloucq dès la publication du présent avis.

Le dossier présenté à l'enquête publique comprend une évaluation environnementale.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur, transmis au maire dans les trente jours suivant la clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Saint Michel le Cloucq ainsi que sur le site internet de la commune (www.saintmichellecloucq.fr) pendant au moins un an à compter de la date de réception en mairie desdits documents.

Fait à Saint Michel le Cloucq, le 7 octobre 2019
Le Maire, Yves BILLAUD.